

- Vu le décret n°2017-0106/PRES/PM/MTMUSR/MINEFID du 13 mars 2017, portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ;
- Vu le décret n°2019-0849/PRES/PM/MTMUSR du 20 août 2019, portant nomination d'un Directeur Général ;
- Vu les dispositions du Règlement n°14-2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans l'espace UEMOA ;
- Vu la Directive n° 12/2009/CM/UEMOA du 25 septembre 2009 portant institution d'un schéma harmonisé de gestion de la sécurité routière dans les Etats membres de l'UEMOA.

## **DECIDE**

**Article 1** : Il est adopté le manuel de procédure de gestion des postes de pesage de l'Office National de la Sécurité Routière (ONASER).

**Article 2** : Les annexes au document font partie intégrante du manuel.

**Article 3** : l'ensemble des directions, services techniques et d'appuis sont chargés en ce qui les concerne, de l'application stricte du manuel.

**Article 4** : La direction du suivi des opérations et de l'évaluation est tenue d'élaborer le plan de mise en œuvre et du suivi du manuel.

**Article 5** : la présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

24 MARS 2021

Ouagadougou, le



**Adama KOURAOGO**

*Chevalier de l'Ordre National*

**Ampliations :**

- CAB/MTMUSR
- PCA/ONASER
- Chrono
- Toute direction/ONASER